

COMMUNIQUÉ DU 10 JUILLET 2019

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Andromeda Investissements SAS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ APRIL

PRIX DE L'OFFRE : 21,60 euros par action APRIL

DURÉE DE L'OFFRE : 12 jours de négociation

Le présent communiqué établi par la société APRIL est diffusé conformément aux articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 9 juillet 2019, apposé le visa n° 19-334 sur la note en réponse établie par la société APRIL (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Andromeda Investissements (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société APRIL ont été déposées auprès de l'AMF le 9 juillet 2019.

La Note en Réponse visée par l'AMF et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société APRIL sont disponibles sur le site Internet de la société APRIL (www.groupe.april.fr/investisseurs/opa) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'APRIL sis 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Contacts

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Maya Raimbaud-Cayon : +33 (0)4 26 10 13 10 / +33 (0)6 26 56 64 70 – maya.raimbaud@april.com

Mélanie Sutter : +33 (0)4 72 36 49 33 / +33 (0)6 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France et les États-Unis d'Amérique. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

APRIL décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.